

## Exposé des qualifications

*Déclaration de conformité aux exigences stipulées par le paragraphe 3 de l'article 36 du Statut de Rome, pour le professeur Leonardo Nemer Caldeira Brant, candidat de la République fédérative du Brésil à l'élection des juges de la Cour pénale internationale.*

Le gouvernement de la République fédérative du Brésil a décidé de présenter la candidature de M. Leonardo Nemer Caldeira Brant à l'élection des juges de la Cour pénale internationale devant avoir lieu lors de la treizième session de l'Assemblée des États Parties qui se tiendra du 8 au 14 décembre 2014 à New York. Un *curriculum vitae* rédigé en anglais du candidat est joint à la présente.

La candidature du professeur Leonardo Nemer Caldeira Brant, ressortissant de la République fédérative du Brésil, a été présentée conformément à la procédure stipulée à l'alinéa a (ii) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut de Rome. Le candidat se présente à l'élection au titre de la liste B aux fins du paragraphe 5 de l'article 36 du Statut de Rome, selon lequel les candidats doivent « avoir une compétence reconnue dans les domaines pertinents du droit international, notamment du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi qu'une grande expérience dans une profession juridique présentant un intérêt pour le travail judiciaire de la Cour ».

Le gouvernement du Brésil estime que le professeur Brant correspond pleinement aux exigences requises pour l'élection à la fonction de juge de la Cour pénale internationale, ainsi qu'il est également précisé dans le mandat inclus dans sa note verbale ICC-ASP/13/SP/06. Il s'agit d'une personne éminente, jouissant d'une haute considération morale et possédant une compétence reconnue dans le domaine du droit international, comme le montre clairement sa carrière professionnelle et universitaire. Il est actuellement membre du Comité consultatif de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), et membre du Comité consultatif pour les candidatures à la Cour pénale internationale, fonction dont il démissionnera bientôt. Il est également président des relations internationales de l'Association brésilienne du barreau pour l'État du Minas Gerais.

Dans le domaine universitaire, les hautes qualités du professeur Brant ont été reconnues tant sur le plan national qu'international. Il est titulaire d'un doctorat en droit international de l'université Paris-X/Nanterre, où sa thèse a été distinguée du « Prix du ministère de la Recherche ». Le professeur Brant est l'auteur de nombreuses publications dans le domaine du droit international, notamment des ouvrages et articles rédigés en français, en anglais et en portugais, trois de ses quatre langues de travail. Il est actuellement professeur de droit international dans deux universités réputées du Brésil, et l'un des directeurs de la section brésilienne de l'Association de droit international. Il fut également professeur invité à l'Institut des Hautes Études internationales-Université Panthéon-Assas Paris II, ainsi qu'à l'université Paris-Ouest Nanterre/la Défense, et chargé de cours au Centre Lauterpacht de Cambridge.

Le professeur Brant est juriste au Brésil dans les domaines du droit international et du droit constitutionnel. Il est fondateur et président d'honneur du Centre de droit international (CEDIN-Brésil) et directeur de l'Annuaire brésilien de droit international (ABDI). Il est également coordonnateur et rédacteur en chef de la collection « Comprendre le droit international ».

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, la République fédérative du Brésil appuie fortement la candidature du professeur Brant, convaincu que ses qualités sont tout à fait en rapport avec la fonction de juge de la Cour pénale internationale.

---